Énergie

Prix de l'électricité : les fournisseurs alternatifs en crise

Par Amélie Quentel
26 août 2022 à 09h38, Mis à jour le 26 août 2022 à 11h21
Durée de lecture : 5 minutes

Iberdrola, Mint Énergie, E.Leclerc énergies… Plusieurs fournisseurs alternatifs d'électricité se sont retirés du marché ou ont résilié des contrats de consommateurs. L'État se veut rassurant, à demi-mot.

Que se passe-t-il du côté des fournisseurs alternatifs d'électricité en France ? Cette

semaine, Iberdrola a suscité un tollé en disant vouloir résilier des milliers de contrats arrivant à échéance. Cet épisode n'est que le dernier d'une longue série. Ces derniers mois, plusieurs acteurs du secteur se sont retirés du marché, comme E.Leclerc énergies et Oui Energy, ou ont été placés en liquidation judiciaire, comme Hydroption. Mint Énergie s'est retrouvé dans la tourmente pour avoir brutalement augmenté les factures d'électricité de ses clients. Quant à Enercoop, il s'est résigné à recourir temporairement à l'énergie nucléaire pour survivre.

Comment en est-on arrivé là ? À cause de la flambée des prix de l'énergie, répondent en chœur les principaux intéressés — une petite vingtaine au total en France. En effet, la plupart d'entre eux ne produisent pas de courant. Ils sont donc contraints d'acheter l'électricité qu'ils revendent à leurs clients, soit sur les marchés de gros européens, soit à EDF, soit auprès d'autres producteurs.

Or, depuis le début de la guerre en Ukraine, le prix du mégawattheure a explosé sur les marchés de gros, de 42 euros il y a un an à plus de 470 euros actuellement. *« Aujourd'hui, on est dans une gestion de la pénurie : les prix du marché ont quitté toute rationalité économique »*, confirme à *Reporterre* Nicolas Goldberg, expert énergie chez Colombus Consulting. Certes, ces fournisseurs peuvent essayer d'acheter un peu plus d'électricité nucléaire à bas coût à EDF, via le dispositif baptisé Arenh [1]. C'est d'ailleurs en partie pour les soutenir que l'État avait décidé en urgence en février dernier un relèvement du plafond annuel de l'Arenh à 120 térawattheures (TWh) au lieu de 100 TWh. Mais selon les alternatifs, cela reste insuffisant pour desserrer l'étau. Dans ces conditions, certains préfèrent inciter leurs clients à partir plutôt que répercuter cette hausse sur leurs factures — Iberdrola évoque ainsi *« des prix qui vont doubler ou tripler »*.

Le fournisseur espagnol a invité ses clients éconduits à se tourner vers un autre opérateur qui, à l'instar d'EDF, applique le tarif réglementé de vente (TRV). Ce tarif, fixé une fois par an par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), est censé garantir aux consommateurs un coût de l'électricité plus stable que les prix du marché. En 2022, sa hausse a ainsi été limitée à 4 % dans le cadre du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement.

Y aura-t-il assez d'électricité cet hiver ?

Reste à savoir quel fournisseur voudra récupérer ces naufragés de l'électron dans un contexte aussi difficile. Le ministère de la Transition écologique a affirmé lors d'un point presse jeudi 25 août qu'EDF était en capacité d'accueillir toute personne souhaitant souscrire un contrat chez elle. Une fausse bonne nouvelle pour l'électricien français, alors même qu'une grande partie de son parc nucléaire est à l'arrêt à cause d'un problème de corrosion et qu'il connaît d'immenses difficultés financières... alimentées pour partie par la hausse de 20 % du plafond de l'Arenh précédemment évoquée.

Pour faire face à la crise, la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a convoqué jeudi 25 août les représentants des énergéticiens et des fédérations professionnelles ainsi qu'Emmanuelle Wargon, présidente de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), pour une réunion consacrée à la fourniture d'électricité. Le ministère s'est toutefois montré rassurant lors du point presse organisé à l'issue de la table ronde. *« Il n'y a pas de faillites*

imminentes de fournisseurs alternatifs », a-t-il assuré, tout en admettant que *« la santé financière des petits fournisseurs »* suscitait l'inquiétude au sommet de l'État et que la France est désormais l'un des pays européens où l'électricité est la plus chère.

Pour Nicolas Goldberg, la situation actuelle montre en tout cas que le dispositif de l'Arenh *« ne fonctionne plus »* : *« Ce dispositif, prévu pour être transitoire, était censé protéger les consommateurs et permettre aux fournisseurs alternatifs d'investir. Or, beaucoup de la production électrique se fait en France à partir de nucléaire et d'hydraulique, où il n'est pas possible pour les fournisseurs alternatifs d'investir. Reste pour eux seulement le fossile, que l'on veut éviter, tandis que le renouvelable a patiné faute de volonté politique. »* À long terme, une piste féconde pourrait être de *« mettre en place des contrats de long terme entre EDF et des fournisseurs : avec des contrats de dix, vingt ou trente ans, cela donnerait de la visibilité à EDF, aux industriels, mais aussi aux consommateurs. »* Mais à court terme, *« on peut se poser la question de savoir si on aura assez d'électricité pour tout le monde cet hiver »*.

Après cet article

Énergie

Guerre en Ukraine : un fournisseur d'énergie verte explose ses prix

Notes

[1] Mis en place en 2010 par la loi Nome dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'électricité imposée par l'Europe, l'Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) vise à obliger EDF à partager sa rente — l'électricien bénéficiant en effet d'un vaste parc nucléaire construit grâce à de l'argent public et amorti, qui la rend insurpassable par ses concurrents. Concrètement, EDF est obligé de vendre chaque année 100 TWh d'électricité aux fournisseurs alternatifs, au prix fixe et imposé de 42 euros/MWh.

Précisions

Photo : Wikimedia Commons/CC0 1.0/Zarateman